ARRIVÉ LE :
10 MARS 2014
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2014-06 du Comité syndical du Jeudi 20 Février 2014
~~~~

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL EN PAYS CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil quatorze le vingt février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 7 février 2014.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Eric PALOC, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Gérald VALENTINI, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CAZORLA, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG,, Henri SOBELLA, Bernard SOTO,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

L'action de la mission Développement culturel et patrimonial du Pays Cœur d'Hérault s'inscrit dans la mise en œuvre du Schéma de développement culturel 2008-2013. Dans le prolongement de la nouvelle Charte de Pays validée fin 2013, le plan d'actions de la stratégie culturelle sera élaboré en concertation en 2014.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès du Conseil général de l'Hérault, du Conseil régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme autorisé. Le total des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération, soit 29 600 € TTC.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel :

Dépense			Recettes		
Poste	Montant TTC	Pourcentage	Origine du financement	Montants en € TTC	Pourcentage
Conception et impression Agenda culturel (4 n°)	15000		Conseil général	20 350	55,00 %
Diffusion Agenda culturel (4 n°)	4500				
Défraiement couvertures	1 000				
Promotion Plateforme numérique	1000				
4 vidéos « Portraits d'artistes »	6000				
Promotion des Eco-festivals	3 000				
Forum culturel	5000				
Frais de mission	1500				
Total des dépenses de fonctionnement	37 000	100 %	Total des subventions publiques	20 350	55,00 %
			Autofinancement	16 150	43,65 %
			Facturation perte outils Eco-festivals	500	1,35 %
Total des dépenses d'investissement	0		Total des autres financements	16 650	45,00 %
Coût total du projet	41 964	100 %	Montant total des recettes	37 000	100 %
Total général TTC	37 000 €	100 %	Total général TTC	37 000 €	100

✓ **De valider** le programme d'action ci-dessous ainsi que la fiche projet ci-annexée :

1) **Fédérer et organiser la dynamique culturelle à travers la réalisation du guide des programmations culturelles local** (Agenda culturel trimestriel) **et la gestion de la plate-forme numérique « Culture »**

- Réalisation de 4 numéros de ***L'Agenda culturel du Pays Cœur d'Hérault*** dont la **couverture est confiée à un artiste local.**
- Animation du **Comité de rédaction** d'une dizaine de membres représentant les différents diffuseurs ou programmateurs culturels publics locaux.
- **Diffusion des outils de communication** réalisés par des prestataires locaux.
- Actualisation et promotion de la **plateforme numérique « Culture & Patrimoine »** (actualités des projets en cours, agenda numérique, annuaire des acteurs et des lieux culturels, ressources.)
- **Réalisation de 4 vidéos « Portraits d'artistes en Pays Cœur d'Hérault »** qui valorisent le travail des artistes retenus pour illustrer la couverture de *L'Agenda culturel.*

2) **Mettre en œuvre la stratégie patrimoniale définie en 2012**

- **Présentation de la démarche patrimoniale** par une journée festive et évènementielle
- **Lancement de la première action** « Patrimoine au Cœur « (appel à projets)

3) **Structurer, accompagner et promouvoir les festivals éco-responsables**

Poursuite de la démarche « Eco-festivals en Pays Cœur d'Hérault » : accompagnement de 11 festivals engagés par une Charte de développement durable.

4) **Organiser un Forum culturel, journée de rencontre des acteurs culturels locaux, sur un thème d'actualité**

✓ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents liés à ces actions

Clermont l'Hérault, le 7 mars 2014

Publiée le 7 mars 2014

Transmise le 7 mars 2014

Le Président du Syndicat

SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
République Française

Louis VILLARET